



Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2025

Assemblée présidée par Alexandre Ratzé, syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, secrétaire communal

Personnes présentes : 40

Majorité absolue : 21

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2025

2. Budget 2026

2.1 Compte de résultat

2.2 Budget des investissements

a) Bâtiment communal de Cormérod : mise aux normes des installations électriques et remplacement des fenêtres de toit, crédit y relatif

b) Ecole Courtion : renouvellement du parc et du réseau informatiques, tableaux interactifs, crédit y relatif

c) Crédit additionnel pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable Haut-du-Mont à Courtion

d) Participation communale aux investissements du Réseau Santé Lac (RSL)

2.3 Rapport de la Commission financière

3. Vente de la parcelle communale en zone d'activités 1, art. 1355 RF (La Prairie)

4. Divers et communications

A. Ratzé : « Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite une cordiale bienvenue pour cette traditionnelle assemblée communale de fin d'année, quasi exclusivement consacrée ce soir aux budgets 2026.

Je souhaite également une bienvenue particulière à Mme Anna Fafara-Labidi, ainsi qu'à ses fils Sami et Adam qui ont achevé récemment leur processus de naturalisation. Ils sont ainsi reçus officiellement dans la nationalité suisse avec droit de cité à Misery-Courtion. Je les remercie d'être présents pour cette assemblée et les invite à venir me rejoindre pour un geste de félicitations. On peut les applaudir.

Applaudissements

Plusieurs membres du personnel communal sont parmi nous et notamment la Direction *in corpore* de notre administration communale, merci de votre participation qui témoigne de votre intérêt et de votre engagement en faveur de notre Commune.

Je salue également la présence ce soir de la presse, représentée par Céline Grossrieder, des « *Freiburger Nachrichten* ».

Se sont excusés pour cette assemblée : Nicole Rüttimann du journal « *La Liberté* » et Nicole Berset, membre de la commission financière, à qui l'on souhaite bon rétablissement.

Après ce préambule, je déclare ouverte cette assemblée communale.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle n° 47 du 21 novembre 2025, par affichage aux piliers publics, ainsi que par le bulletin communal. Cette convocation était également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda qui s'affiche à l'écran.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, je vous demande d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés, et également d'annoncer votre nom et votre prénom. Merci !

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Matthieu Joye pour la partie droite de la salle et Théo Brand pour la partie gauche de la salle, y compris les rangs du Conseil communal et moi-même.

Y a-t-il d'autres propositions pour les scrutateurs ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche.

Je demande maintenant aux personnes mineures et à celles qui ne sont pas citoyennes de Misery-Courtion de bien vouloir lever la main afin qu'elles ne soient pas comptées par nos scrutateurs, car elles n'ont pas le droit de vote dans notre Commune.

Merci, je prie donc les scrutateurs désignés de compter le nombre d'ayants-droits présents et de communiquer rapidement ce nombre à notre secrétaire. »

Point 1 de l'ordre du jour : Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2025

A. Ratzé : « Comme annoncé dans la convocation, ce procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée et sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

S'il n'y a pas de remarque, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 19 mai 2025 tel que rédigé, se manifestent par main levée. Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 40 oui 0 non 0 abstention

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Je profite de remercier le secrétaire communal, Olivier Simonet, pour la rédaction de ce procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour : Budget 2026

Point 2.1: Compte de résultat

A. Ratzé : « Pour celles et ceux qui l'auraient manqué dans le courant de cet automne, je pourrais vous faire un bref résumé de l'effet PAFE sur les finances cantonales, avec 1^{ère} et 2^{ème} versions de ce désormais très fameux programme minceur des dépenses étatiques, suivies d'une demande de referendum et finalement retiré du budget de l'Etat pour l'année prochaine. Je pourrais aussi vous décrire les conséquences sur les finances communales de tout ce pétrin, qui sont caractérisées par un grand flou artistique, car personne ne peut dire si les augmentations de charges liées que le Canton veut faire reporter sur les communes, prendront effectivement effet en 2026, et si oui à quel moment de l'année, ou seulement en 2027, ou encore pas du tout.

Vous l'aurez compris, à moins de s'appeler Madame Soleil, impossible de prédire le résultat de cette votation prévue fin avril sur le PAFE donc, ni ce qui va se passer ensuite. Néanmoins, le Conseil communal a suivi les recommandations du Service des communes, à savoir laisser dans le projet de budget toutes les charges liées telles que communiquées par le Canton, donc avec les mesures liées au PAFE. C'est ce budget que je vous présente ce soir, établi avec grande prudence, voire méfiance sur les montants en jeu. Je compte d'ores et déjà sur votre compréhension lorsqu'il s'agira d'avaliser les comptes 2026 dans quelque 18 mois, car bien malin qui oserait parier un kopeck sur le fait que les montants correspondront peu ou prou à ceux du budget.

La préparation de ce budget communal est aussi intervenue dans un contexte interne particulier, qui est marqué par quelques incertitudes sur la situation financière de notre Commune. Ce contexte se traduit notamment par l'envoi de plusieurs factures à bon nombre de contribuables ou de débiteurs, par exemple pour des arriérés de facturation d'impôts ou de diverses taxes communales. Pour certains d'entre nous – je dis bien « nous », car j'étais aussi personnellement concerné par une de ces factures, ce sont de mauvaises surprises, les montants sont parfois relativement élevés et peuvent provoquer des difficultés au moment de devoir s'en acquitter. Ce n'est jamais agréable de rattraper de telles situations, ça met dans l'embarras le Conseil communal qui s'excuse sincèrement de ce problème. Cela donne une grosse charge de travail supplémentaire à l'administration, en particulier bien sûr au personnel des Finances.

Je veux ici souligner le travail réalisé par notre administratrice des finances, qui a mis au jour ce souci et ce retard dans la facturation, elle sait qu'elle a le soutien total du Conseil communal pour poursuivre sa tâche. Elle peut aussi compter sur l'appui de M. Stéphane Grandjean qui a vu son engagement prolongé et renouvelé, car nous l'avons compris certainement avec du recul et un peu tard, c'est illusoire pour une Commune de notre taille de n'avoir qu'une seule personne, même à plein-temps, pour en maîtriser toute la gestion financière. Désormais, c'est donc ce binôme qui est aux manettes de nos finances et je m'en réjouis, car il fonctionne très bien. Il est en outre complété d'un renfort pour quelques mois encore, avec le contrat d'un an conclu l'été passé avec notre ancienne apprentie Mlle Elia Baftija. Je remercie donc ce trio qui se dépatouille avec d'inévitables réactions d'incompréhension, de mécontentement ou même d'énervement, ce qui est assez normal, mais ce team des Finances y fait face avec beaucoup de professionnalisme et de patience, merci beaucoup.

Et merci aussi à celles et ceux qui font preuve de tolérance et de sens civique en recevant ces décomptes pas forcément synonymes de bonnes nouvelles. Le Conseil communal fait tout son possible pour revenir à une situation normale le plus vite possible, en respectant bien sûr le cadre légal.

Voilà, le décor étant posé, je vais passer au commentaire du budget 2026, dicastère par dicastère. Vous verrez à l'écran les écarts par rapport au budget de l'année précédente. Je ne m'arrêterai comme d'habitude que sur les points demandant explications, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre. »

A. Ratzé commente le budget du compte de résultat 2026 projeté en détail à l'écran.

Michel Gremaud : « Il n'y a pas de salaire des enseignants ? »

A. Ratzé : « C'est le Canton qui paie les enseignants et nous une participation via les charges liées dont j'ai parlé tout à l'heure. »

Jacques Berset : « Elle appartient à la Commune, la cabane en rondins près du terrain de foot ? »

A. Ratzé : « Le terrain appartient à la Commune, la cabane c'était un don à l'époque, sauf erreur. L'idée est d'en faire quelque chose d'un peu plus accueillant, car l'endroit semble à l'abandon. »

J. Berset : « On a vu que le Réseau Santé Lac a refusé le budget, est-ce que ça a des conséquences pour nous ? »

Christophe Frossard : « Oui, le budget a été en l'état refusé par l'assemblée des délégués en novembre, il y aura vraisemblablement une nouvelle assemblée en février. On a déjà tenu compte des montants, car l'ordre de grandeur ne va pas forcément changer pour la

participation totale des communes, cela a très peu d'influence au niveau du budget des communes. »

A. Ratzé : « Là aussi, comme pour le PAFE, on est dans l'expectative des décisions qui vont être prises, mais effectivement on a tenu compte des chiffres qui ont été transmis avant l'assemblée des délégués de fin novembre. »

M. Gremaud : « Pour toutes ces participations au niveau du Canton ou du district, les répartitions sont calculées de façon logique avec des clés de répartition, je suppose ? Elles sont déterminées comment ? »

A. Ratzé : « Il y a déjà un certain temps qu'elles ont été déterminées. C'est selon le nombre de la population légale, pondéré oui ou non par l'indice de potentiel fiscal. Ce sont diverses méthodes, mais toujours avec une clé de répartition qui détermine ces différentes participations, de façon plus ou moins logique, ça dépend des associations. C'est un sujet qui pourrait être discuté dans les assemblées de délégués, mais actuellement ce n'est pas le cas. »

M. Gremaud : « Les années précédentes, les charges liées n'existaient pas ou alors c'étaient des charges directes ? »

A. Ratzé : « Les charges liées existaient déjà, mises à part celles qui sont venues s'ajouter, p.ex. pour les prestations complémentaires AVS/AI, dans le cadre du PAFE. Elles évoluent chaque année, vous avez vu par rapport au budget 2025, ce ne sont pas des montants forfaitaires, fixes chaque année, mais qui dépendent du nombre de la population et de divers autres paramètres. »

M. Gremaud : « C'est depuis quand qu'il y a ces charges liées ? »

A. Ratzé : « Oh c'est très très ancien, je ne m'en souviens pas, honnêtement je ne pourrais pas répondre à cette question. »

J. Berset : « Jusqu'à maintenant, la Lorge est toujours hors service ? Est-ce qu'on va l'abandonner ? »

Jean-Yves Garreau : « La source de la Lorge est déconnectée du réseau depuis novembre 2023, à cause du bentazone qui est présent dans l'eau, c'était un traitement pour les céréales. C'est en train de diminuer, mais ce n'est pas suffisant. On va en parler tout à l'heure à propos du réservoir, mais on ne va pas abandonner cette source. On interviendra aussi auprès du Service des affaires alimentaires dès qu'on pourra mélanger les eaux avec d'autres sources, mais on doit prouver que le mélange respecte les exigences. On suit cette problématique, on fait régulièrement des analyses pour être bon avec cette source et dès qu'on pourra, on la remettra en service. On doit le faire, car actuellement les pompes ne sont pas utilisées et elles s'abiment. On les fait tourner avec notre exploitant du réseau, SINEF, mais on veut pouvoir utiliser cette source. »

A. Ratzé complète en relevant que la législation en la matière devient de plus en plus exigeante.

Roland Aeby : « Pour le secteur de la Gramise qui est donc privé, pourquoi c'est la Commune qui doit prendre en charge l'expertise de ce sol qui a sans doute été pollué par l'entreprise Gramise SA ? »

C. Frossard : « Il ne s'agit pas de l'exploitation actuelle, mais du site de l'ancienne décharge. Le Canton pensait qu'il pouvait y avoir des infiltrations et des pollutions, du fait de la géologie. Mais notre mandataire a constaté que ce n'est pas le cas. Donc ce n'est pas lié à l'activité de Gramise SA. »

A. Ratzé : « S'il n'y a plus de questions, je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée d'approuver le budget du compte de résultat.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport.

Je me permets de rebondir sur ce rapport de la commission financière à propos de l'augmentation des charges salariales de l'administration. Cette évolution doit rester maîtrisée, mais elle est effectivement tout à fait justifiée. Notre administration a été très longtemps sous-dotée en ressources humaines, avec par exemple un taux partiel pour notre boursière communale, ce qui n'était pas représentatif de la charge de travail. Comme je vous le disais en introduction à ce budget, le Conseil communal a dû réagir rapidement pour pallier à des retards et avoir des collaborateurs supplémentaires assurera très certainement une meilleure fluidité du travail et un suivi plus régulier du contentieux. »

Voilà, ce que je tenais encore à préciser. Est-ce qu'il y a encore des questions sur ce budget ou le rapport de la Commission financière ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le budget du compte de résultat 2026, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 40 oui 0 non 0 abstention

Le budget du compte de résultat 2026 est accepté à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre confiance. Nous allons maintenant pouvoir passer aux investissements.

Mais je dois tout d'abord préciser un changement important dans la présentation de ce budget des investissements qui a été grandement allégée. En effet, le Conseil communal a décidé de n'y faire figurer que les nouveaux crédits qui sont soumis au vote ce soir.

Jusqu'à présent, si vous regardez d'ailleurs la colonne 2025 à l'écran derrière moi, le budget comportait ces nouveaux investissements, ainsi que le report des soldes estimatifs de crédits votés précédemment. Par exemple, pour 2025, les Fr. 32'000.- sous « Ordre et sécurité » pour la participation aux nouvelles cibles du stand de tir, qui était une nouvelle dépense, et sous « Formation » les 3.312 millions du crédit pour l'agrandissement de l'école, qui avait été voté déjà en 2022.

Cette façon de faire n'était pas simple à comprendre et rendait la lecture du budget assez peu logique, puisqu'elle mélangeait les nouvelles dépenses et celles déjà en cours.

Comme la législation sur les finances permet de n'inscrire au budget des investissements que les nouveaux soumis au vote pour l'année à venir, le Conseil communal a opté pour cette

solution plus souple et plus claire. Il espère ainsi rendre plus facile la compréhension de ces budgets qui sont publiés dans le bulletin communal et sur notre site internet.

A ce propos et pendant que j'ai la parole avant de la donner à mes collègues du Conseil pour leur présentation des nouveaux investissements, je dois préciser une légère correction de montant entre la version publiée et celle que vous verrez dans un instant à propos du RSL (donc sous « Santé » sur le tableau à l'écran). Christophe Frossard vous en dira plus tout à l'heure.

Voilà, est-ce que mes explications préliminaires suscitent des questions ou remarques concernant ce changement de méthode pour le budget des investissements ?

Alors si ce n'est pas le cas, nous prenons la suite du tractanda avec l'objet 2.2 a. »

Point 2.2 a) de l'ordre du jour : Bâtiment communal de Cormérod : mise aux normes des installations électriques et remplacement des fenêtres de toit, crédit y relatif

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Sabine Haymoz, responsable du dicastère des bâtiments. »

S. Haymoz présente à l'écran la demande de crédit (cf. présentation ci-jointe).

Il n'y a pas de questions.

A. Ratzé : « Merci, Sabine, pour cette présentation et s'il n'y a pas de question, je cède la parole au représentant de la commission financière pour le rapport. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée communale d'approuver ce crédit.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous allons passer au vote. »

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit relatif à la mise aux normes des installations électriques et le remplacement des fenêtres de toit au bâtiment communal de l'ancienne école à Cormérod, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 40 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité. »

Point 2.2 b) de l'ordre du jour : Ecole Courtion : renouvellement du parc et du réseau informatiques, tableaux interactifs, crédit y relatif

A. Ratzé : « S'agissant d'un point relevant de la formation, je passe la parole à Cindy Schneider, responsable du dicastère des Ecoles. »

C. Schneider : « Bonsoir à tous. Notre école, vous le savez, est en constante évolution et a besoin de renouveler une partie de son parc informatique, ainsi que remplacer les fameux tableaux noirs. Nos tableaux actuels, beamers et visualiseurs demandent de plus en plus de dépannage et donc de frais, ils arrivent en bout de course. »

C. Schneider poursuit sa présentation à l'écran (cf. présentation ci-jointe), puis ouvre la discussion.

J. Berset : « L'Etat devrait prendre en charge, donc c'est la Commune qui va suppléer ? L'Etat se décharge sur les communes ! »

C. Schneider : « Oui, l'Etat financera, mais pas avant 2027-2028 et tous les trois mois cette échéance change ; pendant ce temps, les ordinateurs arrivent en bout de course. C'est comme pour le PAFE, l'Etat se reporte sur les communes. »

A. Ratzé : « Je remercie Cindy pour sa présentation et s'il n'y a pas de questions, je cède la parole au représentant de la commission financière pour leur rapport.

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée communale d'approuver ce crédit.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit relatif au renouvellement du parc et du réseau informatiques, tableaux interactifs, à l'école à Courtion, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 40 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité. »

Point 2.2 c) de l'ordre du jour : Crédit additionnel pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable Haut-du-Mont à Courtion

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je passe maintenant la parole à Jean-Yves Garreau, responsable du dicastère des Eaux. »

J.-Y. Garreau présente à l'écran cette demande de crédit (cf. présentation ci-jointe).

R. Aeby : « Pour équilibrer les comptes de l'eau, il y a toujours une réserve. Pourrait-on l'utiliser pour financer cet investissement avec un coût assez élevé qui pourrait se répercuter au prix du m³ ? »

J.-Y. Garreau : « Oui le compte s'équilibre et il y a une réserve avec un montant exact que je n'ai pas en tête, mais qui est assez conséquent, puisque chaque année un montant est mis dans cette réserve. Il faut savoir qu'avec MCH2, on n'a plus le droit d'utiliser directement la réserve. Avec le coût total de ce réservoir, ça va faire une charge financière de Fr. 92'400.- par an, donc à un moment donné on sera déficitaire, on ne pourra plus mettre dans cette réserve, mais on devra puiser dans cette réserve. On va revoir prochainement le règlement

sur l'eau potable, qui n'est plus d'actualité ; on a l'obligation de le revoir, mais on ne va pas augmenter les tarifs, pour permettre de réduire cette réserve qu'on a créée ces dernières années. Avant MCH2, j'aurais présenté un financement pris à la réserve, peut-être sans emprunt, mais là on n'a plus le droit. Donc la réserve, on va la "manger" sans augmenter le prix de l'eau et on n'aura plus de réserve. On va faire le prochain règlement de l'eau en tenant compte de la réserve, sans augmenter les charges pour pouvoir puiser dans cette réserve. On l'a, on doit l'utiliser. C'est tout un calcul à faire, peut-être qu'on pourra baisser le prix de l'eau. On pourra présenter théoriquement en décembre 2026 un nouveau règlement. Il y a aussi dans le service des eaux Fr. 60'000.- qui proviennent des comptes communaux, mais ça va disparaître avec le nouveau règlement, car on n'a plus le droit de prendre de l'argent ailleurs dans les comptes. Ces Fr. 60'000.- qui rentreront en moins dans la réserve, donc à un moment on va arriver à puiser dans cette réserve. Tous les investissements qu'on fera, avec aussi des changements à Cormérod, ce sont des frais qui feront baisser cette réserve. Pour le moment, on n'y arrive pas, car on n'a pas suffisamment de charges. Les amortissements de ces investissements vont venir en charge qu'on prélèvera à la réserve. C'est très technique avec MCH2. J'aurais préféré faire autrement, prendre directement à la réserve, mais malheureusement ça va encore durer des années pour qu'on puisse prélever cette réserve. C'est embêtant, on a l'argent, je ne vais pas partir avec ce soir, la réserve est là et permettra justement de ne pas augmenter les taxes ou de les diminuer. Actuellement on ne peut pas, car le règlement ne le permet pas, ce sont des montants fixés dans le règlement, mais le nouveau pourra éventuellement diminuer les taxes ou en tout cas ne pas les augmenter. »

Laurent Nager : « Pour un investissement total de 1.680 mio de francs, est-ce que ça vaut vraiment la peine de diminuer le volume du bassin de moitié pour économiser Fr. 80'000.- ? »

J.-Y. Garreau : « On aurait pu garder les 500 m³, mais on n'aurait pas économisé Fr. 80'000.-, on aurait dépensé Fr. 200'000.-. On aurait dû redimensionner le réservoir, parce que là en fait l'emplacement permet de garder exactement la même surface, les installations techniques un peu moins complexes, parce qu'il n'y a qu'un réservoir au lieu de deux. Et cette capacité n'est pas nécessaire, donc on aurait dépensé plus. J'aurais peut-être dépensé Fr. 600'000.-, c'est clair qu'on n'a pas calculé ce que ça aurait coûté si on avait tout redimensionné. On n'a pas investi de l'argent avec le bureau d'ingénieurs pour voir ça, mais la zone technique aurait dû être plus grande. Au niveau du béton, c'était plus de surface, on aurait peut-être dû acheter du terrain. Avec notre connexion au CEFREN, on a fait des calculs, on est bon et le Service des affaires alimentaires préfère que l'eau circule plus vite, ce qui veut dire que moins on a de stock, plus elle est renouvelée, ce qui évite de laisser stagner l'eau dans des réservoirs. Ce Service était favorable à notre réduction, tout le permettait et on a économisé, je pense, plus que Fr. 80'000.-. »

A. Ratzé : « Pour préciser encore, concernant MCH2, on ne peut plus constituer de réserves. Par contre, les montants qui ont été versés à cette réserve vont servir à l'amortissement des investissements. Ce n'est pas de l'argent mis dans une poche et qu'on oublie, ça va servir à l'amortissement justement pendant les 40 ans de ces investissements-là. Pour les 250 m³, l'objectif n'est pas uniquement d'économiser Fr. 80'000.-, c'est un calcul de dimensionnement qui a tenu compte du fait que la Commune est aujourd'hui reliée au CEFREN avec possibilité de consommer certaines quantités d'eau. Auparavant on y était juste raccordé techniquement pour avoir de l'eau de réserve "au cas où", mais sans en consommer, on faisait des échanges d'eau. Avec cet aspect et aussi le projet de modification de la station de pompage *Saut-du-Chien* où on a augmenté la capacité de la cuve, on a aussi une réserve là-bas. Ceci permet de ne pas faire de manière, je dirais, artificielle, une cuve tout à fait trop grande pour les besoins effectifs de la Commune. L'incidence financière est donc une économie de Fr. 80'000.-

Je remercie Jean-Yves pour ses explications. S'il n'y a plus de questions, la parole est à nouveau à la commission financière. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée communale d'approuver ce crédit.

A. Ratzé : « Merci à la commission financière pour son rapport et nous pouvons voter maintenant.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit additionnel pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable au Haut-du-Mont à Courtion, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 40 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité. »

Point 2.2 d) de l'ordre du jour : Participation communale aux investissements du Réseau Santé Lac (RSL)

A. Ratzé : « Un peu comme chaque année, il y a un point qui concerne le RSL dans les investissements, je cède donc la parole au responsable du dicastère de la Santé, j'ai nommé Christophe Frossard. »

C. Frossard présente à l'écran cette participation communale (cf. présentation ci-jointe).

Il n'y a pas de questions.

A. Ratzé : « Merci, Christophe, pour cette présentation. S'il n'y a plus de questions, la parole est à nouveau à la commission financière. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée communale d'approuver cette participation.

A. Ratzé : « Merci à la commission financière pour son rapport et nous pouvons voter maintenant.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la participation communale aux investissements du Réseau Santé Lac, telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 40 oui 0 non 0 abstention

La participation communale est acceptée à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre confiance avec l'approbation de ces différents investissements. »

Point 3 de l'ordre du jour : Vente de la parcelle communale en zone d'activités 1, art. 1355 RF (La Prairie)

A. Ratzé commente à l'écran la présentation de cette vente de terrain (cf. présentation ci-jointe).

J. Berset : « Est-ce qu'on va construire quelque chose sur cette parcelle ou la cabane va rester ? »

A. Ratzé : « C'est l'acquéreur qui décidera ce qu'il fera, mais comme j'ai dit, on a obtenu son aval pour refaire dès l'acquisition de la parcelle un nouveau contrat de location de 5 ans de la cabane en faveur de la société de cuniculture. L'acquéreur achète l'entier de la parcelle, non seulement la place, mais y compris la servitude de passage qui dessert les deux autres parcelles. »

J. Berset : « La cabane va rester en tout cas au moins pour 5 ans ? »

A. Ratzé : « Oui, avec le même type de contrat que la Commune a actuellement avec la société de cuniculture. »

J. Berset : « Ah, donc cette société l'aura toujours à disposition gratuitement ? »

A. Ratzé : « Oui.

S'il n'y a plus de questions, le préavis de la commission financière étant aussi requis sur ce sujet, je cède la parole à son représentant. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée communale d'approuver la vente de la parcelle communale art. 1355 RF.

A. Ratzé : « Merci à la commission financière pour toutes ces prises de position et nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la vente de la parcelle communale art. 1355 RF sise en zone d'activités 1 La Prairie à Courmillens, telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 38 oui 0 non 2 abstentions

La vente est acceptée par 38 voix.

Je vous remercie et nous pouvons sans autre passer aux *Divers*. »

Point 4 de l'ordre du jour : Divers et communications

A. Ratzé : « Pour débiter, je voudrais vous donner un bref aperçu de plusieurs dossiers en cours et je commence par la transformation de l'ancien bâtiment d'école à Courtion.

Ces travaux n'ont pas été un long fleuve tranquille, bien au contraire, avec pas mal de surprises et d'imprévus. Certes une rénovation n'est jamais une mince affaire, mais elle nous

aura donné du fil à retordre. Au final, ce qui compte, c'est le résultat que vous pouvez déjà apprécier en passant devant ce bâtiment qui, avec un nouvel éclat, confirme son rôle d'élément central et patrimonial au milieu du village de Courtion. Vous avez aussi pu découvrir l'avancement des travaux au fil des derniers bulletins communaux et c'est avec beaucoup de plaisir que je peux vous annoncer sa mise en service à la rentrée après les vacances de Noël. En effet, l'accueil extrascolaire qui se trouve actuellement à l'ancien restaurant de l'Etoile va déménager juste avant les Fêtes pour être dans ses nouveaux murs à la rentrée de janvier.

Avec l'achèvement des travaux sur ce bâtiment à la route de l'Eglise 31, la métamorphose du complexe scolaire de Courtion est terminée, mais il reste encore les espaces alentours, la place de parc, la cour d'école et la route. Un crédit d'étude a été validé par l'assemblée communale il y a un an, les démarches sont en cours via un groupe de travail. Un concept de mobilité a été établi par le bureau d'ingénieurs Christie & Gyax, il sera soumis au tout début 2026 aux services cantonaux pour un examen préalable. Le Conseil communal espère pouvoir présenter un crédit d'investissement à l'assemblée communale en décembre prochain.

Un mot encore sur un autre gros dossier, à savoir le réaménagement routier et cadastre souterrain à Cormérod, plus connu sous l'appellation « Valtraloc », mais là je n'ai pas de très bonnes nouvelles. Malheureusement, le dossier est encore en cours de traitement par le Canton. Certains préavis de services sont défavorables et nécessiteront que nos mandataires se penchent à nouveau sur quelques aspects de ce projet. Mais il y a surtout un recours qui est pendant auprès de la Direction cantonale compétente, suite à une dernière opposition qui avait été rejetée et pour laquelle l'opposant a donc fait recours. Nous devons là aussi attendre une décision qui pourrait encore être sujette, elle aussi, à recours. Vous aurez compris que nous ne sommes pas encore en phase de réalisation de ce Valtraloc à Cormérod.

Voilà, pour ma part, j'en aurais terminé avec les informations du Conseil communal. Je donne donc volontiers la parole à qui veut la prendre. »

J. Berset : « Une question concernant la loi sur la mobilité votée en 2021, le Canton avait 3 ans pour présenter sa planification, ensuite il doit y avoir une planification communale de la mobilité, c'est l'art. 207, dans un délai de 6 ans. » (J. Berset lit un extrait de cet art. 207 LMob). « Donc voilà, je pense qu'il faudra bientôt se mettre au travail. »

A. Ratzé : « Oh, je te remercie de rendre attentif le Conseil communal qu'il doit travailler ! Comme tu l'as dit, on a encore du temps. Il faut laisser cette loi se mettre en œuvre. Je rappelle que le Canton a pris possession de nouveaux tronçons routiers depuis le 1^{er} janvier de cette année. Ensuite effectivement ça fait partie des tâches qui sont dévolues aux communes. On ne va pas courir pour essayer de présenter quelque chose à la prochaine assemblée communale, mais ça prend du temps. Je prends bonne note de ta remarque. »

R. Aeby : « Une remarque à propos de la présentation des investissements plus simplifiée, c'est bien. Par contre, comme assemblée, nous sommes censés avoir aussi une certaine connaissance de ce qui a été voté précédemment. Si on manque une assemblée communale, on perd le fil. Ma question : est-ce que le Conseil communal envisage de faire en sorte qu'on puisse voir tous les investissements qui ont été approuvés et qui ne sont pas réalisés, pour voir la charge financière ? »

A. Ratzé : « Pour être sûr d'avoir bien compris, je te repose la question : tu aimerais voir les décomptes finaux des investissements réalisés ? »

R. Aeby : « Pas forcément les décomptes, p.ex. pour les travaux à Cormérod qui ont pris du retard, il y a des montants qui sont engagés, mais le projet n'est pas réalisé. Alors sur le site internet de la Commune, il pourrait y avoir une liste des investissements qui ont été acceptés par l'assemblée, mais pas encore réalisés. On a beaucoup d'investissements, certains ne se réalisent pas pour x raisons, mais on n'a parfois plus tout en tête et c'est dommage, car on est quand même là pour prendre des décisions. »

A. Ratzé : « Ta remarque est très constructive. Si les investissements n'apparaissent plus, le Conseil communal ne les oublie pas, ce sont des dossiers qui avancent, je l'ai dit pour Cormérod. Cette liste existe bien évidemment au niveau du Conseil, elle peut sans autre être mise à disposition de la population. Il faudra voir sous quelle forme on peut diffuser cette liste. »

Stefanie Jacinto : « Je suis très contente si l'AES peut ouvrir durant les vacances pour soulager les grands-parents. Est-ce qu'on a déjà les dates quand ça va ouvrir et les frais que ça va coûter, car j'ai peur qu'à la fin il n'y a pas assez d'inscription pour que ça ouvre. »

A. Ratzé : « En l'état actuel, ce sont les prémices des discussions. Effectivement il ne faut pas que toutes les communes, en l'occurrence les communes voisines, laissent leur AES ouvert pour 2-3 enfants, on essaiera d'optimiser. Bien sûr qu'on n'est pas en train de discuter avec la ville de Zürich ou St. Margrethen, mais avec les communes limitrophes ou dans un certain cercle. Aujourd'hui, c'est encore trop tôt pour communiquer des dates ou des tarifs précis. »

C. Schneider : « C'est en effet trop tôt pour des dates et des tarifs précis, parce qu'on est exactement en train de faire ce travail-là avec les collègues des communes voisines, par contre il y a déjà des AES à proximité, à Belfaux et au Carré de Sable à Courtepin, qui acceptent des enfants d'autres communes, mais sans le subventionnement. Durant les vacances, vous pouvez donc déjà placer vos enfants dans ces deux AES. »

A. Ratzé : « Alors si la parole n'est plus demandée, nous allons arriver au terme de cette assemblée qui marque toujours la fin d'une année. Cette année a été à l'image de la législature qui touche gentiment à sa fin aussi, avec passablement de mouvements au sein du personnel communal, ce qui nécessite une implication importante du syndic en tant que responsable des ressources humaines. Le chapitre des ressources financières n'est pas simple non plus, on l'a vu à propos du budget et des suites qui adviendront au niveau cantonal. De manière générale, on pourrait dire que notre monde et notre société sont entrés dans une période d'assez grande instabilité, qu'elle soit économique ou géopolitique. Certains bouleversements ont des conséquences pour nous, en Suisse, et peuvent susciter des inquiétudes bien compréhensibles. Toutefois, je crois à la force de résilience qui nous fait toujours garder confiance et optimisme, surtout à l'approche d'une nouvelle année pour laquelle je vous souhaite déjà mes meilleurs vœux.

Je ne saurais terminer sans remercier Nicole Joye qui a préparé la Fenêtre de l'Avent ce soir, toute l'administration et la voirie pour la préparation et la mise en place de cette assemblée, ainsi que mes collègues du Conseil communal pour leur soutien et leur engagement inlassables. Merci encore aux membres des commissions pour leur disponibilité, aux membres de nos sociétés locales qui animent notre vie villageoise si précieuse face aux tentations de repli et d'isolationnisme. Vous avez prouvé le contraire en choisissant de passer cette soirée pour former le pouvoir législatif de notre Commune, je vous en remercie vivement et vous souhaite, à vous et vos familles, un très beau Noël et de joyeuses Fêtes.

Je vous invite à partager le verre de l'amitié, bonne fin de soirée et merci de votre attention. »

L'assemblée est levée à 22h10.

Applaudissements.

Au nom de l'assemblée communale

Le Secrétaire :



Olivier Simonet



Le Syndic :



Alexandre Ratzé

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.